



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 26 juin 2017

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Procédures disciplinaires engagées à l'encontre d'agents des routes

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 janvier dernier, notre organisation syndicale a souhaité attirer votre attention sur les sanctions disciplinaires envisagées à l'encontre des agents de la Direction des Routes, à la suite des mouvements de grève des 3 et 23 novembre 2016. A ce sujet, nous sollicitons votre indulgence.

Ce courrier étant resté sans réponse à ce jour, nous nous permettons de vous solliciter une nouvelle fois sur cette question.

Nous avons pu comprendre au travers d'échanges informels avec Monsieur le Directeur Général des Services qu'une issue favorable pourrait être trouvée. Vous avez également adressé un courrier personnel à chacun des agents de la Direction des Routes, y compris ceux ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire, pour les remercier de leur implication dans le dispositif mis en place.

Afin de lever toute ambiguïté résiduelle, pourriez-vous nous indiquer la suite réservée à notre précédente demande et ainsi nous confirmer l'abandon des procédures disciplinaires engagées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général du syndicat
Force Ouvrière

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

